

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2024-2025
Trimestre : janvier à mars 2025

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Rencontre avec le Délégué général à la langue française et aux langues de France	2023-11-02	6	362,81 \$
Rencontre pour souligner la signature de l'entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec et la Société Nationale de l'Acadie	2025-03-20	12	1 007,11 \$

Informations complémentaires:
Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.